
COPENHAGUE – Réunion du GAC sur le service d'annuaire de données d'enregistrement

Mardi 14 mars 2017 – 12 h à 12 h 30 CET

ICANN58 | Copenhague, Danemark

CATHRIN BAUER-BULST: Bonjour à nouveau. Bienvenue à notre réunion sur les services d'annuaire de données d'enregistrement gTLDs.

Diapo suivante, s'il vous plaît.

Nous avons deux points au programme et vous trouverez deux documents différents pour ces deux points.

Tout d'abord, nous aimerions parler avec vous du plan de l'équipe de révision du service d'annuaire des données d'enregistrement, puis nous parlerons du processus d'élaboration de politiques pour un service d'annuaire des données d'enregistrement de nouvelle génération.

Bien. Le premier point que nous aimerions aborder, c'est la révision des services d'annuaire des données d'enregistrement. Comme vous le savez, cette révision est une révision régulière qui est mandatée par les statuts de l'ICANN. Elle est conduite tous les cinq ans pour voir si la mise en place respecte les

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

objectifs des forces de l'ordre et si elle promeut la confiance et le choix des consommateurs.

Vu la charge de travail de la communauté, quand ce processus de révision a été lancé l'année dernière, l'ICANN a proposé de limiter la charge de travail de l'équipe de révision en limitant la portée de son travail à l'analyse des recommandations et aux résultats des recommandations du rapport de 2012. L'idée était d'évaluer si les recommandations du rapport de 2012 avaient été mises en œuvre.

Lors de la réunion d'Hyderabad, différentes parties de la communauté ont entamé des discussions. Certaines parties de la communauté n'étaient pas à l'aise avec cette limitation de la portée du travail du groupe. Tout d'abord parce que l'on travaillait sur les nouvelles structures, on ne savait pas bien clairement si cela répondait à ce que les statuts mandataient.

Peut-être peut-on passer à la diapo suivante, s'il vous plaît.

Très bien. Alors, d'autres parties de la communauté, le président du GAC ont manifesté des inquiétudes, ainsi que le PSWG, selon lesquelles l'équipe de révision ne devrait pas voir sa portée limitée. La GNSO a proposé une alternative, en janvier, que nous aimerions partagée ici avec vous. Cela figure dans le document qui vous a été distribué et sera aussi affiché à l'écran.

Pourquoi je vous pose cette question ? La première tâche de cette équipe sera de décider quelle sera la portée de son travail. Il y a des membres du GAC qui ont été nommés pour participer à ce groupe de travail et qui devront donc faire part de leur point de vue par rapport à cette question qui devra être tranchée en mai de cette année.

Dans le groupe de travail sur la sécurité publique, nous avons analysé la portée du travail proposée par la GNSO et nous pensons qu'elle est tout à fait pertinente.

La GNSO propose que l'équipe de travail, lorsque l'on met en œuvre ce que disent les statuts constitutifs, doit se concentrer sur la façon dont les recommandations ont été coordonnées et mises en œuvre, sachant que ce travail de mise en œuvre est difficile à suivre.

Nous avons eu une séance sur cette question à Hyderabad dans laquelle les différentes parties ont fait part de leurs inquiétudes par rapport à la confusion suscitée par les différentes pistes de travail qui sont en cours en parallèle.

La GNSO propose de prendre en considération le travail en cours sur la mise en œuvre par les services d'enregistrement fiduciaire et d'anonymisation, pour que l'on puisse quel est l'avancement des études faites en matière de validation croisée.

Par souci de transparence et de responsabilité, l'équipe devrait donc évaluer la disponibilité des informations, la conformité contractuelle des obligations en matière de WHOIS, et évaluer la mise en place du RDAP. Il est possible que l'on doive évaluer d'autres recommandations issues du premier rapport final de l'équipe de révision du WHOIS.

Ensuite, l'équipe doit s'assurer qu'il n'y ait pas de chevauchement entre son travail et celui effectué par l'équipe de révision sur la responsabilité.

Ce que nous soumettons à votre considération, c'est la possibilité de soutenir ces recommandations de la GNSO, à l'exception de la dernière, parce que même si était d'accord sur le fonds de la question, nous trouvons que ce dernier aspect pourrait créer des chevauchements avec le groupe de travail sur les politiques RDS. Donc, nous suggérons la possibilité d'approuver les huit premières recommandations faites par le GNSO au niveau du mandat de ce groupe de travail.

J'espère ne pas avoir été confuse dans ma présentation et je suis prête à écouter vos commentaires par rapport à ce que vous pensez qu'il faut inclure ou non dans ce travail. Merci beaucoup.

Je sais que certains d'entre vous étaient à la réunion du groupe de travail de ce matin où l'on a justement parlé de cette recommandation faite par le GNSO, donc s'il n'y a pas de

commentaires, peut-être pouvons-nous proposer de donner un peu plus de temps aux membres pour qu'ils réfléchissent à des commentaires.

Oui, Kavouss.

IRAN :

Merci beaucoup. J'étais à la réunion du groupe de travail, mais je pense que pour pouvoir soutenir cela, il faut avoir des discussions au sein du GAC. Je ne pense pas qu'en quelques minutes, nous puissions dire oui ou non.

S'il y a du temps disponible aujourd'hui et demain, peut-être qu'on pourra en discuter, mais autrement, on ne sera pas à même de vous apporter un soutien qui ne serait pas motivé.

ÉTATS-UNIS :

Il y a eu des discussions au sein de la communauté par rapport à ces recommandations pour essayer de définir cette portée et nous soutenons l'effort accompli, et je suis d'accord avec notre collègue de l'Iran en ce sens qu'il nous faudrait plus de temps pour pouvoir analyser cette recommandation.

CATHRIN BAUER-BULST : Merci, Ashley.

Très bien. Est-ce qu'il y a des problèmes majeurs par rapport à l'approche suggérée par la GNSO ?

Très bien. Alors nous proposons de prendre cela comme une position initiale des représentants du GAC pour en discuter davantage avec la communauté, et cela m'amène à un point très intéressant, à savoir comment nous allons structurer les commentaires, le feedback qui sera envoyé au GAC par rapport à cela.

L'appel à volontaires a été publié en octobre et est toujours ouvert. Il fermera le 22 mars. Trois volontaires du GAC ont été désignés pour participer à cet effort de la part du GAC. Lili Sun d'Interpol, Thomas Walden des États-Unis et moi-même de la Commission Européenne.

Nous soumettons à votre considération le rapport de l'équipe de révision CCT qui a eu une tâche similaire pour voir comment cela peut rentrer dans ce travail. L'idée, c'est de trouver une position commune. Ce n'est pas un processus d'élaboration de politique, donc le processus est légèrement différent, mais nous envisageons que le GAC puisse avoir une opinion dans les débats. Il faut donc réfléchir à la façon dont le GAC pourrait, dans son ensemble, faire part de ses commentaires et de son point de vue.

IRAN : Toutes les procédures internes devraient se passer de la manière suivante. Personne ne participe au nom du GAC. On participe à des groupes en qualité d'agent de liaison ou de contributeur, mais personne ne peut exprimer la vision du GAC, à moins que cette vision, ce point de vue commun n'ait été accordé au sein du GAC.

CATHRIN BAUER-BULST : Ceci est entendu, et c'est pour cela que je demande à entendre vos commentaires par rapport à la position que ces agents de liaison devraient adopter dans le travail de ce groupe.

S'il n'y a pas d'autres suggestions à ce stade, je vous propose de suivre le même processus que celui que nous avons suivi pour la révision CCT.

Nous ferons donc des points réguliers dans les réunions en face-à-face et demander votre approbation si le moment d'avoir à prendre une décision commune ou à adopter une position commune venait.

Ensuite, le deuxième point, c'est le travail de services d'annuaire de données d'enregistrement pour les gTLDs de nouvelle génération. RDS PDP WG. Ce groupe travaille depuis un an et demi, nous sommes plusieurs à travailler dans ce groupe de travail. Nous sommes sept membres du GAC dans ce groupe,

ainsi que quatre membres du PSWG. Nous travaillons en tant qu'observateur.

Il y a eu beaucoup de discussions par rapport à l'objectif de l'exercice et l'objectif du nouveau RDS et je pense que nous avons fait des contributions intéressantes. Les commissaires chargés de la protection de données sont venus à la réunion du PSWG ce matin et les discussions vont se poursuivre pour savoir comment prendre en compte la protection des données dans la rédaction du nouveau RDS PDP, et pour voir comment on peut soutenir le GAC dans ce processus.

J'espère poursuivre nos discussions avec eux sur ces questions pour que le PSWG puisse vous présenter des résultats et que vous puissiez également faire part de vos inquiétudes.

J'aimerais tous vous inviter à faire des commentaires par rapport à cela ou à partager avec nous des idées qui vous pourriez avoir sur ce RDS PDP pour les questions de protection de données.

Très bien. S'il n'y a pas de commentaires, je pense que je vais expliquer un peu plus ce qui se trouve à l'écran. Comme vous le savez peut-être déjà, le GAC s'est prononcé à plusieurs reprises sur cette question, à propos des principes de 2007 sur les gTLDs et les services de WHOIS qui demandent un équilibre entre vie

privée et forces de l'ordre. Il faut donc essayer de voir si on pourrait mettre en place un accès sécurisé ou par étapes.

Cette question est envisagée pour l'avenir, pour voir si l'on peut créer, par exemple, un accès aux données qui se fasse par étapes, avec une partie des données qui serait accessible au grand public, et une partie qui ferait l'objet d'un accès sécurisé.

Nous avons également travaillé sur la question de savoir comment les gens pourraient être accrédités pour accéder à ces informations, et comment ces systèmes tiendraient compte des intérêts publics. Savoir qui est responsable de la gestion un site Web en particulier.

Voilà un peu les questions sur lesquelles se penche le groupe et si un accès par étapes ou sécurisé était mis en place, il faudrait voir quelle serait la méthode d'accréditation les personnes qui accèdent à ces informations. Les agents d'application de la loi participent à cette discussion pour voir qui pourrait être autorisé à accéder à certaines informations.

Je voudrais signaler que quand on crée ce type d'accès sécurisé, il y a d'autres enjeux qui se présentent au niveau de la protection des données et de l'application de la loi. Cela pourrait avoir des conséquences non voulues en matière de juridiction, parce que quand on crée des systèmes d'accès fermé, on peut mettre en place des systèmes et des procédures

pouvant fonctionner dans certaines juridictions et pas dans d'autres.

Il s'agit donc d'un sujet extrêmement complexe. Dans le groupe de travail PSWG, nous encourageons nos collègues spécialisés dans la protection des données à participer, à nous donner leurs perspectives ainsi que la perspective des agences d'application de la loi.

Avez-vous des questions sur cela ?

Kavouss.

IRAN :

Excusez mon ignorance, mais que ça veut dire « accès par étapes » ? Quels sont les canaux d'accréditation ? Pourriez-vous nous expliquer un peu pour que l'on puisse mieux comprendre ? Nous sommes submergés de noms, de concepts. Peut-être que les autres savent ce que ça veut dire, mais moi non. Qu'est-ce qu'un accès sécurisé ou par étapes ?

CATHRIN BAUER-BULST :

Merci, Kavouss. C'est une excellente question, je suis sûre que beaucoup de gens ne savent pas ce que cela veut dire. Ce sont les questions avec lesquelles nous devons nous battre tous les jours.

Le système actuel est totalement public, tout le monde peut accéder aux informations. Elles peuvent ne pas être exactes, mais elles sont là.

Dans le cas d'un accès par étapes, cela veut dire que toutes les informations ne sont pas disponibles, mais qu'il y a une partie des informations accessibles au grand public, et une autre partie qui ne sera pas accessible au public. L'accès sécurisé signifie que vous devez avoir certaines accréditations pour pouvoir accéder à ces informations.

Vous avez donc ces informations dans les documents qui vous ont été distribués, mais je suis à votre disposition pour compléter ces explications si vous le souhaitez.

PAYS-BAS :

Je ne suis pas très impliqué dans ce travail, ou tout du moins pas encore. Ma question est de savoir si nous allons nous pencher sur les présentations que nous avons eues hier des commissaires de la Commission Européenne. Ce n'est pas parce que je suis européenne, mais parce qu'il s'agit d'un cadre où l'on a les principes utilisés pour publier des données. Cela existe dans les conventions, il y a des directives européennes, mais je pense qu'il s'agit plutôt des conventions qui ont été signées par plusieurs pays européens.

Est-ce que ce type de principes est examiné dans ce processus afin de tester les mécanismes, pour voir s'ils sont proportionnels et équitables ?

Les principes dont on nous a parlé hier et que nous connaissons très bien du côté des politiques, seront-ils pris en compte ?

CATHRIN BAUER-BULST : Le Conseil de l'Europe est très impliqué dans le travail du groupe. Mes collègues de la Commission Européenne font également un suivi du travail du groupe. Ces questions ont donc été soulignées.

Il y a beaucoup plus à faire car il y a beaucoup de synergies possibles pour trouver les principes qui pourraient se révéler applicables au cas que nous étudions. Pour cela, il faut bien définir quels sont les objectifs de ce système.

Je pense que nous sommes sur la bonne voie, que le groupe est sur la bonne voie, mais qu'il reste beaucoup de travail par rapport à ces principes. Il y a beaucoup de travail à accomplir pour identifier, dans ces principes, ce qui peut être applicable à notre tâche.

La Russie, s'il vous plaît.

RUSSIE :

J'ai une question à propos de l'accès sécurisé ou par étapes et la possibilité que cela cause des problèmes de juridiction. Je [sais que cela va] créer des problèmes au niveau de la juridiction et au niveau des données transfrontalières.

Ma question est : est-ce que le groupe de travail RDS a des mécanismes formels pour tenter de résoudre ces problèmes, pour analyser ces problèmes au niveau des juridictions ?

Parce que nos collègues russes qui travaillent dans ce groupe nous ont ramené des informations, mais nous ne savons pas à quel point ces informations sont complètes ou quelles sont les pratiques locales, dans quelle mesure les lois locales ou les lois des différents pays seront prises en considération dans le cadre de ce travail.

CATHRIN BAUER-BULST :

Je dois admettre que je suis observatrice de ce groupe de travail et que je ne suis pas tout ce qui s'y passe. Je ne pense que le groupe en soit déjà là, ils en sont encore à examiner les principes généraux qui pourraient être appliqués à ce système, mais ils n'ont pas encore pris position quant à l'accès sécurisé ou par étapes et ils n'ont pas encore de position par rapport à ces conséquences inattendues qui pourraient être liées à l'adoption de l'un de ces systèmes.

Peut-être que des membres du groupes sont présents ici et qu'ils souhaiteraient en parler plus en détail. C'est le moment de le faire.

Voulez-vous venir ici ?

Chuck Gomes est le président de ce groupe et nous avons la chance de l'avoir ici, parmi nous.

CHUCK GOMES :

Merci, Cathrin, et merci à vous tous.

J'ai le privilège, je crois, d'être le président de ce groupe de travail qui se penche sur une question de longue date pour l'ICANN. Permettez-moi de vous dire, Cathrin, que vous êtes observatrice mais que votre présentation était excellente. Et vous avez tout à fait raison, nous n'en sommes pas encore là.

Pour ceux qui ne le savent pas, nous avons trois étapes dans notre groupe de travail. Tout d'abord, nous devons respecter les exigences, ensuite développer une procédure pour pouvoir respecter ces exigences, et enfin, l'étape de mise en œuvre de la politique à laquelle nous aurons abouti.

Nous n'en sommes pas encore au stade de décider s'il y aura un accès sécurisé ou non. C'est l'un des cinq domaines sur lesquels nous devons nous pencher. Si vous vous souvenez, il y a eu un

groupe d'experts qui a publié un rapport, et ce rapport est un élément clef qu'on nous demande d'utiliser dans le cadre de notre charte, car il parle d'accès sécurisé plus en détail.

Nous n'en sommes pas là, Cathrin a tout à fait raison. Pour le moment, nous nous concentrons, comme vous l'avez dit, j'ai été encouragé, par les commissaires avec qui nous avons discuté hier, à continuer sur la voie sur laquelle nous sommes. Nous analysons donc quel est l'objectif de ce nouveau service d'annuaire de données d'enregistrement.

Est-ce que j'ai répondu à vos questions ? Je ne veux pas trop m'attarder sur certaines questions, mais puisque je suis là, si je peux vous être utile, je serais ravi de répondre à vos questions.

CATHRIN BAUER-BULST : Est-ce que cela répond à votre question ?

RUSSIE : Oui.

CATHRIN BAUER-BULST : C'est une question qui sera examinée au sein du GAC quand on étudiera les principes opérationnels, dans la phase de développement de politique.

CHUCK GOMES :

Nous n'avons pas encore finalisé d'exigences spécifiques. Une fois que nous aurons identifié l'objectif, nous continuerons notre travail et nous nous mettrons d'accord sur les concepts clefs qui nous aideront à prendre une décision par rapport au système adopté. Mais cela interviendra une fois qu'on aura passé en revue les cinq premiers domaines, y compris celui de l'accès sécurisé.

Comme vous le savez, nous travaillons actuellement sur l'objectif, la protection des données et la vie privée, et sur des éléments de données. Une fois que nous aurons élaboré des recommandations à ce sujet, des exigences à ce sujet, nous passerons aux cinq points suivants où figure l'accès sécurisé.

Une fois qu'on arrivera à ce stade-là, nous préparerons un premier rapport thématique qui sera publié pour consultation publique. Ensuite, nous incorporerons les commentaires à ce rapport initial et enfin, nous l'enverrons au conseil de la GNSO, qui nous dira à ce moment-là quelles seront les prochaines étapes à suivre.

CATHRIN BAUER-BULST :

Merci beaucoup. C'est très utile, vous avez vraiment l'expertise du terrain.

Je pense que nous allons clore ici notre séance, pour que l'on passe à la pause déjeuner.

Merci beaucoup, je donne la parole à Thomas.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup, c'est la pause déjeuner. On se retrouve cet après-midi. Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]